



entretien plomberie; remplacement de robinetterie

Par **mimin**, le 17/03/2013 à 14:19

ma maman est locataire depuis 18 ans un appartement très vieux: la robinetterie est la même depuis qu'elle loue : les robinets fuient: le plombier doit la changer car trop obsolète. qui prend en charge les frais ?

Par **Legalacte**, le 17/03/2013 à 17:32

Bonjour,

Si la plomberie est à refaire du fait de sa vétusté, c'est au bailleur de s'en charger.

Par **repondre**, le 17/03/2013 à 17:45

bonsoir,

ne pas faire de travaux sans avoir l'accord écrit du proprio car si c'est vous qui commandiez ces changements de robinetterie, la facture s*era à votre nom et devrez la payer et le propriétaire s'en exonérer